

Note méthodologique 2016

Ce document fait état de la méthodologie utilisée par L'Oréal pour le *reporting* des indicateurs de l'année 2016. Il décrit pour chaque domaine le périmètre de consolidation, les indicateurs et la méthode de recueil des données. Cette note s'applique au chapitre 3 du Document de référence 2016 du Groupe L'Oréal, ainsi qu'au rapport d'avancement *Sharing Beauty With All 2016*.

Données sociales

Périmètre de consolidation

Les effectifs indiqués, ainsi que leurs répartitions, correspondent à l'effectif total des Divisions Cosmétiques et The Body Shop¹. Si un indicateur porte sur un périmètre différent de celui des Divisions Cosmétiques et The Body Shop, le périmètre de consolidation est indiqué en note.

Indicateurs

Les indicateurs retenus sont ceux utilisés dans la gestion du personnel et des questions sociales de la Société. Ils reflètent les résultats de la politique des Ressources Humaines.

Recueil des données

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel à quatre méthodes :

- la plupart des données sont recueillies en utilisant le système intranet dédié au « *reporting* par pays », disponible dans chaque pays d'implantation d'une filiale de L'Oréal. Le système couvre plusieurs sujets : effectif, formation, absentéisme, relations sociales, le programme L'Oréal *Share & Care*, rémunération, diversité, recrutement et *Profit Sharing* :

- chaque année en début d'exercice, les Directeurs locaux des Ressources Humaines transmettent les données requises concernant l'exercice précédent,
- au moment de la compilation des données, chaque pays doit valider une charte d'engagement sur l'exactitude de toutes les données communiquées.

- les autres données sont recueillies par les Directions concernées (Formation, Recrutement) en faisant appel à des systèmes dédiés qui suivent la même approche opérationnelle et de diffusion ;

- si des données ne sont pas consolidées sur le périmètre total de la Division Cosmétique, elles peuvent être extrapolées à partir des

résultats disponibles sur le périmètre des entités connectées aux Systèmes d'information (SI) locaux, sous réserve que ce périmètre soit représentatif ;

- enfin, les données spécifiques relatives aux « cadres » et à d'autres populations spécifiques (expatriés, postes clés, etc.) sont recueillies à partir du système de suivi des carrières en ligne « CAROL », déployé dans toutes les filiales des Divisions Cosmétiques.

Les effectifs formés sont calculés sur la base de tous types de format et durée de formation. Le nombre de collaborateurs formés ayant reçu moins de 1 heure de formation n'est pas significatif.

Concernant l'indicateur L'Oréal *Share & Care* portant sur la couverture santé, les meilleures pratiques des pays sont évaluées de manière régulière dans chacun des pays d'implantation du Groupe.

Un processus d'amélioration continue de ces systèmes a été mis en place. Ils sont examinés chaque année en tenant compte des recommandations des Commissaires aux Comptes et des objectifs de suivi pour les années suivantes : mise à jour des indicateurs à suivre, amélioration de leur définition, du processus de communication, du suivi et du contrôle.

1. Les filiales au Venezuela ont été déconsolidées au 31 décembre 2015. Certaines acquisitions récentes (Atelier Cologne, Thermes St. Gervais, TBS Chili, Côte d'Ivoire, Bangladesh), dont le système d'information n'est pas encore intégré dans celui du Groupe, sont exclues du *reporting*. Elles représentent 0,2 % des collaborateurs du Groupe. L'objectif est de les intégrer dans le *reporting* 2017.

Données environnementales

Périmètre de consolidation

Les indicateurs relatifs à l'environnement concernent les sites des Branches Cosmétiques et The Body Shop : usines, centrales de distribution, sites administratifs et centres de recherche.

Les indicateurs environnementaux des usines et des centrales de distribution cédées ou fermées pendant l'exercice sont reportés intégralement jusqu'à la date de leur sortie du périmètre. Les usines ou les centrales de distribution qui rentrent dans le Groupe ont un délai maximum de deux ans pour intégrer le *reporting* environnemental : sur l'exercice 2016, 97 % des usines et des centrales de distribution ont participé au *reporting* ; les données de trois sites récemment rattachés au Groupe ne sont pas encore intégrées aux données publiées : Niely (usine), DC Niely et DC Torrance.

Les indicateurs ne prennent pas en compte les impacts des travaux exceptionnels concernant les consommations d'eau, d'énergie et la génération de déchets. De même, dans le cas particulier où un sous-traitant est géographiquement dans le site, ses impacts ne sont pas pris en compte.

Afin de couvrir l'ensemble des impacts du Groupe, le *reporting* environnemental a été étendu aux sites administratifs et de R&I du Groupe. En 2016, 91 sites administratifs et de R&I, représentant plus de 80 % des effectifs des sites administratifs et de R&I du Groupe, ont participé au *reporting*. 98 % de ces sites ont remonté les informations relatives aux consommations d'énergie et aux émissions de CO₂. Partageant leurs locaux avec d'autres entreprises, quelques sites n'ont pas pu obtenir leur consommation d'eau et leur production de déchets. Néanmoins, 94 % des sites de plus de 50 personnes ont remonté leur consommation d'eau, 86 % leur quantité de déchets.

Indicateurs

Les indicateurs retenus sont ceux utilisés dans la gestion des sites de la Société. Ils reflètent les résultats de la politique du Groupe en matière d'Environnement, d'Hygiène et de Sécurité (EHS).

Gaz à effet de serre : la méthodologie retenue pour les estimations de CO₂ suit les règles du *GHG Protocol*.

Les émissions du Groupe sont désormais calculées selon les nouvelles notions définies par le *GHG Protocol* et suivies selon l'indicateur CO₂ *Market-Based*, en remplacement de l'indicateur CO₂ *Net*. Par ailleurs, cet indicateur de suivi des émissions de CO₂ inclut désormais les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes.

Dans un souci de comparabilité, les données des émissions de CO₂ pour l'année de référence 2005 communiquées ont été mises à jour compte tenu de ces règles (recalculées à périmètre constant). Le calcul de la référence 2005 est basé sur les facteurs d'émission de 2003 des fournisseurs locaux d'électricité – quand ils sont disponibles. Lorsque les facteurs d'émission ne sont pas disponibles, sont utilisés les facteurs d'émission de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) et eGRID², disponibles en 2006, correspondant aux facteurs de l'AIE pour l'année 2003 et aux facteurs de l'EPA³ (eGRID) pour l'année 2000. Pour les estimations des années suivantes, le facteur d'émission utilisé suit les règles du *GHG Protocol* : généralement celui donné par le fournisseur, qui est le plus précis ; s'il n'est pas connu, le facteur d'émission régional, ou à défaut celui de l'AIE (l'édition de l'AIE de 2015 pour les émissions de 2016).

Remarque concernant le Scope 3 : contrairement aux Scopes 1 et 2, l'évolution des émissions Scope 3 d'une année sur l'autre peut être davantage liée à la qualité des données recueillies et des modes de calcul utilisés qu'à une réelle mesure de l'évolution d'une performance. Cette marge d'incertitude sur le Scope 3 est une réalité pour toutes les entreprises, et ne permet pas de considérer cette donnée comme un moyen fiable de benchmark ou d'évaluation de la performance.

Déchets : L'Oréal comptabilise dans les déchets transportables tout ce qui sort d'une usine ou d'une centrale et qui n'est pas un produit fini ou semi-fini (par exemple : sont concernés, pour une usine, les emballages des matières premières ou d'articles de conditionnement, les boues des stations de traitement des effluents, les palettes cassées, etc.).

Afin d'améliorer le système de suivi de la performance déchets et de comptabiliser de façon exhaustive les déchets générés par l'utilisation des emballages navettes, un système de comptabilisation à la source des emballages navettes a été mis en œuvre en 2014. L'Oréal comptabilise ainsi à la source le poids de ses emballages navettes dans les déchets transportables, à charge pour chacun des sites d'en maximiser le nombre de rotations. La comptabilisation à la source du poids d'emballages navettes est un facteur incitatif à la rotation de ces emballages navettes et contribue par leur réutilisation à augmenter leur durée de vie.

Sont considérés comme ayant atteint un taux de 100 % de valorisation les sites n'envoyant plus aucun déchet en destruction ou en décharge hors contrainte réglementaire.

Recueil des données

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel à la méthode suivante :

- les données sont recueillies en utilisant le Système d'Information sous intranet, dédié au *reporting* des sites et disponible dans chaque pays d'implantation d'une filiale de L'Oréal. Ce système couvre plusieurs domaines : qualité, performance des processus et données EHS ;
- les responsables locaux transmettent les données requises tous les mois ;
- au moment de la compilation des données, chaque site ou zone doit valider les données communiquées ;
- un processus d'amélioration continue de ces systèmes a été mis en place. Ils sont examinés chaque année par des Commissaires aux Comptes et modifiés en tenant compte de leurs recommandations et des objectifs de suivi pour les années suivantes : mise à jour des indicateurs à suivre, amélioration de leur définition, du processus de communication, de suivi et de contrôle.

2. Emissions & Generation Resource Integrated Database.
3. Environmental Protection Agency.



Données sociétales

Périmètre de consolidation

Le périmètre porte, selon les indicateurs, sur des données L'Oréal S.A., sur un périmètre France ou Groupe. Le périmètre est précisé pour chaque indicateur.

Indicateurs

Les indicateurs ont été retenus dans le cadre de la réglementation Grenelle II et ce, dans un souci de comparabilité des données.

Recueil des données

Les données sont recueillies auprès des Directions concernées (Direction de la Communication, Direction du Développement Durable, Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats, Direction Internationale de l'Évaluation de la Sécurité des Produits, la Direction du *Risk Management* et de la *Compliance*).

Pilier Innover durablement

Périmètre de consolidation

Le calcul est réalisé sur un périmètre restreint aux données disponibles dans l'outil *WISE*, qui couvre aujourd'hui 87 % des volumes produits par le Groupe.

Le calcul des indicateurs se base sur l'ensemble des produits nouveaux ou renouvelés (uniquement modèles vente), c'est-à-dire des produits fabriqués en 2016 (qui n'existaient pas en 2015) dans les usines du Groupe L'Oréal.

Les produits considérés en 2016 couvrent l'ensemble des catégories de formules (inclus maquillage et parfum).

Le calcul des indicateurs se fait sur la base du nombre de produits nouveaux ou renouvelés, soit pour la formule, soit pour l'emballage. Les produits nouveaux ou renouvelés n'incluent pas les « extensions de gamme ».

Indicateurs

Concernant l'indicateur « Pourcentage de produits analysés présentant un profil environnemental ou social amélioré (en %) » : un produit nouveau ou renouvelé est inclus dans l'indicateur si son profil a été amélioré par au moins un des critères mesurés par les autres indicateurs (sourcing durable ou chimie verte, amélioration de l'impact environnemental de la formule, amélioration du packaging, présence de matières premières issues du programme *Solidarity Sourcing*).

Concernant l'indicateur « Pourcentage de produits nouveaux ou renouvelés présentant un profil environnemental amélioré grâce à une nouvelle formule dont l'empreinte environnementale a été réduite » : l'amélioration est évaluée sur des critères de biodégradabilité et d'écotoxicité de la nouvelle formule ou de la formule renouvelée comparativement à la notation moyenne de la famille du produit concerné, pour un usage équivalent. Il ne concerne que les produits pour lesquels la formule est nouvelle ou renouvelée.

Concernant l'indicateur « Pourcentage de produits nouveaux ou renouvelés présentant un profil environnemental amélioré grâce à un nouveau packaging dont l'empreinte environnementale a été réduite » : l'amélioration est évaluée sur des critères de quantité de ressources utilisées, de qualité/durabilité des ressources utilisées (recyclé) et de gestion de la fin de vie du nouveau packaging ou du packaging renouvelé comparativement à la notation moyenne de la famille du produit concerné, pour un usage équivalent. Il ne concerne que les produits pour lesquels le packaging est nouveau ou renouvelé.

Concernant l'indicateur « Pourcentage de produits nouveaux ou renouvelés présentant un profil social amélioré grâce à un impact social positif » : l'indicateur correspond au pourcentage de produits nouveaux ou renouvelés incluant des matières premières issues du programme *Solidarity Sourcing*. Le nombre de matières premières *Solidarity Sourcing* n'est pas comparé à une référence.